

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1446

Artikel: Filière du bois : le ciment et l'acier cachent les forêts helvétiques
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le ciment et l'acier cachent les forêts helvétiques

Le marché du bois indigène est insuffisamment développé. Et ce secteur économique s'est progressivement asséché. La concurrence internationale est forte, les coûts du transport et de la main-d'œuvre élevés. Des collectivités publiques commencent à prendre des mesures afin d'utiliser au mieux le bois indigène. Explications et commentaires avec Michel Reichard, chef du Service des forêts, domaines et vignobles de la ville de Lausanne.

EN SUISSE, LA forêt, ça fait partie du mythe. On s'y promène, souvent en famille, on pique-nique, on pourchasse le champignon. La forêt, c'est comme la montagne, on est sûr de pouvoir s'y cacher. Et nous aimerions que rien ne change, que nos arbres soient immuables, intouchés. Pourtant les forêts bougent, elles changent. Chaque année, elles produisent 10 millions de m³ de bois et on en coupe 5,5 millions.

Pourtant, la forêt suisse vieillit, se détériore. Et rapporte moins que ce qu'elle coûte. La filière du bois représente, en Suisse, 2,1% du produit intérieur brut, soit 100 000 emplois. C'est peu en regard des grands exportateurs de bois (en Scandinavie ou au Canada, le commerce du bois atteint 80% du PIB). Le bois suisse est cher, soumis à une loi respectueuse de l'environnement et donc qui interdit la déforestation massive; de plus la main-d'œuvre helvétique est chère, en comparaison internationale (Rappelons qu'il n'y a pas si longtemps l'ex-URSS faisait travailler ses prisonniers dans les forêts et qu'elle vendait, à bas prix, son bois en Europe).

Afin de promouvoir l'économie du bois, les collectivités publiques s'efforcent de faire avancer des projets permettant d'utiliser au maximum le bois indigène. Ainsi la ville de Lausanne va vraisemblablement mettre en route un programme qui vise à développer l'utilisation du bois (voir encadré), dans le cadre d'un concept adopté à la Conférence de Rio, en 1992, *Agenda 21*. Nous avons rencontré Michel Reichard, chef du Service des forêts, domaines et vignobles de la ville de Lausanne (interview gs).

Domaine Public: Quelles sont les villes de Suisse qui sont riches en bois?

Michel Reichard: Les quatre grandes villes propriétaires de forêts sont, dans l'ordre: Berne, Winterthur, Zurich, Lausanne. Mais il y a des communes qui sont riches en forêts, dans les Alpes bernoises, et dans les Grisons.

A Lausanne, vous tentez de valoriser la filière bois; quelles sont ses propriétés?

A Lausanne, il y a 1860 hectares, dont 1550 sur territoire communal. Cinquante personnes à temps plein y sont employées. Lausanne perd de l'argent avec le bois; 4,7 millions de charge, 2,8 millions de produit. Perte: 1,9 million. Alors qu'en 1984 elle était dans les chiffres noirs, depuis cette époque toute la filière est sinistrée. De plus, la forêt lausannoise a un caractère social. En 1993, selon les derniers chiffres, il y a eu un million de visiteurs dans les forêts lausannoises. Il faut les entretenir, ces forêts. 100 000 francs ont été consacrés cette année au vandalisme. Le maintien du biotope coûte cher aussi.

A qui vendez-vous le bois?

Cinq acheteurs sont des scieurs vau-dois. Vingt ans plus tôt, il y en avait vingt-cinq. 18 500 m³ de bois sont exploités. 55 % vont chez les scieurs, 45 % sont achetés et transportés ailleurs.

Comment s'organise le marché?

Les marchands, des indépendants, viennent voir le bois, fixent les prix, font le chargement. Le temps de capitalisation du bois est long, six mois. Ça coûte cher, il faut du terrain, des entrepôts, etc. Les scieurs traitent le bois et le revendent aux marchands qui fixent les prix, selon un système implicite de prix fixe, un peu comme dans le secteur de l'agriculture.

Le bois suisse n'est pas concurrentiel

La filière du bois est donc organisée en cartel – les marchands fixent les prix entre eux?

En cartel oui, pour la fixation des prix – même s'il y a quelques brebis galeuses; mais c'est aussi un monopole au moment où le bois est acheté puis redistribué. La société HIAG occupe 2600 emplois en Suisse et elle fait un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs suisses par année. La société est dirigée par le docteur Gustav Grisard, beau-frère de Schmidheiny. Celui-ci a offert le secteur bois en cadeau de mariage à Grisard, il y a de ça 30 ou 35 ans. HIAG détient tout le commerce de détail. Panneaux, novopan, etc. HIAG a exporté ses usines à l'étranger, en Tchécoslovaquie, en Roumanie, en Po-

logne, ou en Ukraine. Il y achète du bois, y fait travailler une main-d'œuvre bon marché et ramène le travail, fini, pour les artisans suisses. Tous les professionnels du secteur sont obligés de travailler avec eux, les ébénistes, les charpentiers, etc. La Suisse, par exemple, a inventé le novopan, mais HIAG ayant racheté l'entreprise, il est fabriqué à l'étranger, avec du bois étranger.

Pourquoi le bois est-il si cher en Suisse?

En Suisse, les conditions sont très différentes des pays exportateurs de bois. La Loi sur les forêts, qui est en vigueur actuellement, date de 1902. A l'époque la Suisse déboisait à tour de bras. Depuis on a développé une sylviculture douce. C'est mieux bien sûr, surtout écologiquement, mais ça fait monter les coûts. Il est interdit par exemple de faire une coupe de plus d'un demi-hectare.

Par contre, des pays comme la Scandinavie ou le Canada ne sont pas soumis aux lois helvétiques de la sylviculture douce. Ils produisent de la cellulose, le matériau nécessaire à la confection du papier. La planche devient donc un sous-produit, un gain accessoire. Elle est moins chère que le bois suisse. Quand il y a trop de bois, ou qu'il est dans une phase de stockage, les pays scandinaves bradent leurs planches. Elles arrivent sur le marché mondial à très bas prix et la Suisse doit vendre à perte. La Suisse n'est donc pas concurrentielle face aux marchés scandinave et canadien. L'économie du bois représente 83 % du PIB en Suède. La cellulose est cotée en bourse.

Si le bois traverse l'Europe, il doit être cher au transport?

La valeur marchande à la vente est en moyenne de 100 fr. le mètre cube. Sur un camion de 28 tonnes, on peut charger 18 m³ de bois. Ça fait donc un chargement de marchandises qu'on peut évaluer à 1800 fr. dont il faut déduire 600 fr. de transport. Le bénéfice est donc très faible. Les gens du bois sont donc à la fois pour les 40 tonnes, ce qui améliorerait la productivité et à la fois pour un commerce du bois de proximité.

La nouvelle politique des transports

ne va-t-elle pas changer la donne?

Avec la taxe poids lourds, il y aura vraisemblablement moins d'importation. Ce qui pourrait encourager la production et l'achat de bois indigène.

Il faut renoncer aux bois tropicaux

Que font les collectivités publiques pour utiliser le bois indigène?

Des collectivités publiques se mettent à y réfléchir: *Agenda 21* à Lausanne. A Genève, les gens du bois se battent pour que certains bâtiments soient construits en bois, comme par exemple une des halles de Palexpo. En Suisse alémanique, on consomme davantage de bois indigène, même si c'est plus cher. Il y a plus de sensibilité

à ce problème. Dans le canton de Vaud, on a juste fini de considérer, comme dans les années soixante-dix, qu'un plafond en bois d'acajou était le must et qu'on le préférerait à un bois du canton. Il serait donc nécessaire de faire un bilan socio-économique de la filière bois.

Quels ont été les effets de Lothar sur Lausanne?

Lausanne a négocié elle-même la vente de son bois, indépendamment du canton. Sur les 23 500 m³ qu'elle était censée commercialiser, elle en a vendu 10 000 m³, ce qui est plutôt un bon résultat. Le prix moyen a chuté. Avant Lothar, il était à 100 fr. le mètre cube, après à 68 fr. Aujourd'hui, il a encore baissé, descendant jusqu'à 25 fr. le mètre cube. ■

De Rio à Lausanne

LA NOTION DE développement durable est apparue en 1987. Une commission, appelée *Global 2000*, a été mandatée par l'ONU pour réfléchir à la préservation de la planète pour les générations futures.

Le Sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992 a rendu publiques les recommandations édictées par la commission: la Déclaration de Rio, adoptée par plus de 180 Etats, dont la Suisse défend trois principes. Le principe de solidarité entre les peuples et les générations, le principe de précaution, qui vise à permettre de revenir sur certaines actions dont on ne connaît pas les conséquences et le principe de participation élargie de la population aux prises de décision.

En Suisse

L'*Agenda 21* est le résultat concret de la conférence de Rio de Janeiro. Ce vaste programme d'actions (250 pages) consacre un chapitre aux collectivités locales et souligne leur rôle-clé dans la mise en pratique d'*Agenda 21*. En Suisse, des cantons et des villes s'y sont mis, à des rythmes et avec des budgets différents. Bâle, bien sûr, avec son grand programme de démarche participative,

Neuchâtel, même si ses moyens sont très limités, le canton de Genève, qui a, pour l'occasion, concocté un projet sur le papier (18 classeurs fédéraux).

Le canton de Vaud envisage trois types d'actions: un *Agenda 21* cantonal, portant essentiellement sur les activités de l'administration, un appui aux communes pour la réalisation d'*Agenda 21* locaux, la mise en place d'une réforme fiscale écologique.

La ville de Lausanne va introduire le premier chapitre de son *Agenda 21* en janvier 2001 pour autant que le projet passe la rampe du législatif.

La première étape est donc consacrée à l'environnement et particulièrement à l'utilisation du bois indigène. Un fonds pour le développement durable sera créé, financé par un prélèvement sur les réserves des Services industriels et alimenté par un pourcentage par kWh sur l'utilisation du gaz, des eaux et de l'électricité.

Seront ainsi subventionnés un projet de trottoirs et de bancs en bois, la participation à un programme appelé «Maison écologique», l'adhésion au fonds Bruno Manser qui stipule le renoncement à l'utilisation de bois tropicaux dans les constructions publiques.

gs